

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Prolongation de la su

UN prolongement jusqu'à nouvel ordre annoncé hier en soirée par le ministre de l'Education, Patrick Daouda Mouguiama, dans un contexte général de confinement lié à la lutte contre le nouveau coronavirus (Covid-19).

Issa IBRAHIM &
Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

"ON peut rattraper des heures de cours, mais pas une vie perdue...". C'est en ces termes que le ministre de l'Education nationale Patrick Daouda Mouguiama, a conclu hier en soirée sa déclaration de prolongation, jusqu'à nouvel ordre de la fermeture des établissements scolaires du pays. Une déclaration, rappelons-le, qui intervient au terme de "la fermeture provisoire de tous les établissements scolaires, publics et privés, sur toute l'étendue du territoire national pour une période de 15 jours", prise par arrêté ministériel du 14 mars 2020, suite aux instructions données la veille par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, dans le but de contrer la propagation du Covid-19 dans notre pays.

«Ce prolongement nécessitera le réaménagement du calendrier scolaire, qui se fera sans compromettre l'organisation des examens de fin d'année».

Ces 15 jours étant arrivés à échéance ce lundi 30 mars dans un contexte mondial et africain où la pandémie ne cesse de prendre de l'ampleur avec des fortunes diverses ici et là, la décision ministérielle de prolonger le

confinement des établissements du pays a été prise, selon Patrick Daouda Mouguiama, avec l'avis de la communauté scientifique nationale et internationale, et sur la base des "enseignements des prévisions de l'OMS sur l'évolution de la pandémie, en Afrique notamment".

Non sans relever les enjeux de cet allongement du confinement scolaire. "Ce prolongement nécessitera le réaménagement du calendrier scolaire, qui se fera sans compromettre l'organisation des examens de fin d'année", a relevé Patrick Daouda Mouguiama qui s'est montré ferme sur l'application de cette décision gouvernementale : "aucune entrave à l'application de cette nouvelle mesure préventive ne sera tolérée", a-t-il martelé en direction des chefs d'établissements.

Autre enjeu majeur découlant de l'annonce ministérielle : "cette situation inédite vient nous rappeler la nécessité urgente de développer des méthodes d'enseignement alternatives et novatrices". Certes, "en l'état actuel de notre système éducatif, nous sommes loin de parvenir convenablement à la satisfaction de cette exigence" qui commande l'enseignement à distance, mais le ministre de l'Education nationale se veut confiant avec l'appui des partenaires du Gabon dans le domaine des sciences et de l'éducation : "C'est dans cette optique que l'Unesco et l'OIIE, avec ses structures spécialisées, nous accom-

pagneront pour garantir un système d'enseignement à distance égalitaire, utilisant différents canaux de diffusion. Car nous voulons prendre en compte tous les élèves quel que soit leur lieu de résidence, sur l'ensemble du territoire. C'est un défi qui prendra du temps", a souligné le membre du gouvernement.

"J'invite donc l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à davantage de patience et de solidarité. Car c'est ensemble qu'on fera aboutir, pour le grand bien de nos enfants, les solutions pédagogiques novatrices en période de confinement", a soutenu Patrick Daouda Mouguiama qui affiche là la volonté du Gabon d'opter pour un enseignement à distance, si cette crise sanitaire planétaire venait à ne pas connaître une amélioration dans les meilleurs délais. Ce que personne ne souhaite pour le moment.



Le ministre de l'Education nationale Daouda Mouguiama..

BILAN DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 DANS LE MONDE

DIMANCHE 29 MARS 2020 À 11H00 GMT: PLUS DE 31.000 MORTS



suspension des cours



Dons d'équipements : le recadrage du gouvernement

POUR faire face à la propagation de la pandémie du Covid-19, le Gouvernement, sous les très hautes instructions de Monsieur le président de la République, chef de l'Etat, a pris de nombreuses mesures allant de la prévention, encore appelée mesures barrières, à celles restreignant un certain nombre de libertés publiques. Face à l'urgence sanitaire, le chef de l'Etat a également appelé ses concitoyens à l'Union sacrée, à la solidarité nationale. Tout en saluant l'adhésion de nos compatriotes à cet égard et l'esprit patriotique dont ils font montre à travers divers dons, le Gouvernement constate toutefois pour le regretter, que certains compatriotes ou donateurs, pris individuellement ou par le biais des associations, vont directement au contact des populations sans se préoccuper eux-mêmes des mesures barrières et de celles liées aux rassemblements, à savoir 10 personnes maximum ou encore à la distanciation. Le Gouvernement indique que dorénavant, pour tout don, notamment en équipements (masques, bavettes, gants et gels), ceux-ci doivent être soumis pour appréciation au Comité Technique du plan National de Riposte, qui doit s'assurer de la qualité, tout comme il est nécessaire que ledit comité veille à une meilleure coordination sur le terrain. La même procédure est requise en province auprès des Comités provinciaux.

Enfin, le Gouvernement de la République en appelle à une observation stricte de l'ensemble des mesures édictées, seul gage d'une lutte appropriée contre la propagation du Covid-19.

Attention aux campagnes de sensibilisation contre-indiquées !

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

LE ministre d'Etat en charge de l'Intérieur vient de donner un coup de pied dans la fourmière, en rappelant à l'ordre les acteurs de la société civile et leur engagement dans la lutte contre la propagation du coronavirus. En effet, le combat contre l'infection à Covid-19 a donné l'occasion aux acteurs de la société civile, dont les organisations non gouvernementales et les associations, de mener des campagnes de proximité. Depuis plusieurs jours, ces organisations sillonnent les quartiers de la capitale et de l'arrière-pays, dans l'optique de prolonger la communication autour de la lutte contre

cette tueuse mondiale. Ces campagnes passent par la distribution de kits de protection dont des gels hydroalcooliques et des masques de protection, voire des gants (pourtant recommandés seulement au personnel soignant). Une initiative louable et salubre qui traduirait un certain degré de responsabilité de ces citoyens engagés dans un combat commun.

Malheureusement, le processus de riposte obéit à des normes édictées par les autorités sanitaires dont le ministère de la Santé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce, dans le choix des bavettes ou masques et, surtout, de produits nécessaires à l'hygiène des mains. Le matériel distribué est-il de qualité ? Répond-il aux normes ? N'ex-

posent-ils pas les domiciles qu'ils sillonnent en masse, dans le cadre de ces campagnes dites de proximité ? Sont-ils certains de leur statut ? Autant de questions qui reviennent et qui justifient la levée de boucliers chez Lambert Noël Matha.

Le communiqué du ministère de l'Intérieur vient donc rétablir l'ordre dans la valse que venaient d'initier, le week-end écoulé, ces acteurs résolument engagés en cette période de crise sanitaire.

Dans son adresse à la nation, le président de la République appelait à la responsabilité des uns et des autres quant au strict respect des mesures barrières. "Restez chez vous" et "limitez les déplacements non essentiels", c'est le mot d'ordre qui est véhiculé depuis le début de cette crise.



Photo: DR